

Mercredi 14 juin 2023

M. Joseph Zayed , président du BAPE

Me Linda St-Michel, commissaire du BAPE

OBJET : BAPE sur la cellule 6 de Stalex.

Commentaires suite à mon mémoire du 1^{er} juin 2023

Monsieur Zayed,

1. Le Ministère de l'Environnement du Québec a récemment accordé un montant de 180 M\$ de dollar pour créer le Parc de la Rivière-des-Mille-Îles;
2. Le Ministre de l'Industrie et responsable de la Métropole a accordé 100M\$ de dollar pour décontaminer les terrains des anciennes raffineries de pétrole dans l'Est de Montréal.
3. De ces faits récents, je vous demande à vous membres de cette Commission d'enquête du BAPE, de demander au Gouvernement du Québec un montant de 50 M\$ à 100M\$ de dollars pour créer la chaire de recherche en environnement spécifiquement sur les déchets dangereux et toxiques avec des Universités québécoises et, le cas échéant, avec le Centre de Recherche Industrielle du Québec (CRIQ).
4. Ce faisant, cette chaire comblerait ce que la compagnie Stalex n'a pas fait ni respecté du Décret gouvernemental no.1317-81 daté du 13 mai 1981, page 2, point 5 :

Que la compagnie signe avec le Centre de Recherche industrielle du Québec une entente afin de promouvoir la recherche dans le domaine du recyclage et de l'élimination des déchets industriels.

5. Par ailleurs, le ministre de l'Environnement devrait imposer une contribution de 10.00\$ la tonne métrique à Stalex pour sa contribution à cette chaire de recherche puisqu'elle devait y contribuer des le départ du projet.

Dans un autre d'idée, je recommande de demander à la compagnie Stalex de déterminer la capacité portante de l'argile naturelle à divers endroits de la cellule 6 puisque le concept de remblai de 22 mètres au-dessus du sol causera une surcharge qui fera des tassements dans la couche d'argile sous-jacente, mais aussi causera son affaissement et déstabilisera et déformera la future cellule. Par voie de conséquence, une contamination monstre se produira.

François Laflamme, ing.